

COMPTE RENDU DES CAPL de LISTE D'APTITUDE

Les CAPL relatives aux examens des listes d'aptitude de C en B (3 novembre) et de B en A (4 novembre) se sont tenues sous la présidence de Mr Chapon.

Suite à la lecture de la déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques (cf verso), *Mr Chapon a vivement réagi :*

- *sur la casse du service public : il estime que la DGFIP assure pleinement ses missions (qualité de l'accueil du public, des télé procédures et des sites internet/intranet). Il évoque aussi la mise en place du PPCR avec plusieurs dizaines de millions d'euros engagés pour tous les grades en 2017. **La CGT en doute !!***
- *sur l'inquiétude des agents informaticiens :*
 - *A propos de la volonté de la DG de changer les règles de mutation des personnels du SIL (affectation nationale en affectation locale), il précise que la fiche traitant du projet n'est pas mise en application.*
 - *Concernant la fusion des ESI et les engagements pris par M. Rambal qui sont remis en cause, il répond que la DGFIP préfère piloter ses réformes plutôt que de se voir imposer les restructurations. Ces fusions donnent une bonne image de la DGFIP capable de se réformer et de rationaliser ses coûts.*
- *sur la position de la CGT vis à vis de la liste d'aptitude qui privilégie les promotions par concours et examens professionnels : il répond que la tendance est sur une baisse des postes offerts. Il justifie cette baisse pour un prétendu rééquilibrage entre promotion interne et recrutement externe. Il a précisé que la liste d'aptitude permet de récompenser l'implication des agents.*

Suite à notre interpellation sur l'absence de véritable examen professionnel adapté aux informaticiens, le président nous a informé que l'administration centrale est sensibilisée sur ce sujet et qu'un groupe de travail est en cours. **Nous attendons donc avec impatience ses conclusions !!**

Comme à chaque CAPL de liste d'aptitude, Mr Chapon souhaite la participation des élus au processus de sélection en les amenant à se prononcer sur les dossiers des postulants. Comme mentionné dans notre déclaration liminaire, les représentants CGT finances publiques n'ont aucune vocation pour juger des qualités professionnelles d'un agent.

Les potentialités (nombre de promus) et propositions de l'Administration sont les suivantes :

- pour les C en B : la potentialité est de **3 pour la DISI Pays du Centre**.
L'administration a choisi initialement 3 dossiers d'agents classés excellents et comme l'année précédente, un dossier supplémentaire a été ajouté de sa propre initiative.
- pour les B en A : la potentialité est de **7 pour l'ensemble des DISI (au moins deux DISI n'auront pas de promu)** et un seul dossier a été proposé comme excellent.

A l'exception des élus FO de la CAPL de B en A, l'ensemble des élus a refusé de prendre part au vote pour ne pas cautionner les choix de la direction.

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques aux CAPL d'examen des listes d'aptitude 2016

Monsieur le président de la CAPL, vous refuserez comme à l'accoutumé de commenter les éléments sociaux hors du périmètre de cette CAPL. Mais permettez-nous d'avoir une pensée pour les agents des services qui, durant les trois derniers mois, ont multiplié les actions (blocage, grève, distribution de tracts...) pour lutter contre la dégradation de leur condition de travail et la casse du service public.

Localement, les agents des services informatiques peuvent également être inquiets. Ils assistent aux volontés de la direction générale :

- de nivellement par le bas des conditions d'exercice du métier d'exploitant ;
- d'évolution des règles de mutation des SIL ;
- et surtout de fusion des ESI alors qu'en 2011 M. Rambal s'était engagé en tant que Directeur Général adjoint pour leur maintien.

Nous incitons toujours l'ensemble des agents à se saisir de ces sujets et à ne pas hésiter à contacter leur Organisation Syndicale s'ils en éprouvent le besoin.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les propositions de liste d'aptitude de la DISI Pays du Centre, listes établies de façon unilatérale par la Direction en fonction d'un volume de promotion qui lui a été affecté.

Monsieur le président, vous allez vouloir, afin de valider votre choix et d'établir un classement, amener les représentants du personnel à comparer les mérites respectifs de leurs collègues.

Comment et à quel titre pourrions-nous intervenir et juger des qualités professionnelles d'un agent au détriment d'un autre ?

Fermement opposés à l'individualisation des objectifs et attachés au concept de collectif de travail dans la réalisation des missions, les élus CGT refusent de se livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite comparé entre les candidats. Nous laissons cette responsabilité à la seule administration.

Les élus CGT dénoncent le manque complet de transparence et d'objectivité de cette démarche :

- fondée sur des critères de classement fluctuants d'une année sur l'autre ;
- à la communication limitée aux seuls dossiers excellents ;
- reposant sur le système inégalitaire d'évaluation-notation ...

Si la nomination par liste d'aptitude est certes une opportunité d'évolution professionnelle légitimement utilisée par nos collègues, les élus CGT réaffirment :

- que le concours doit rester la voie de recrutement prioritaire
- que les examens professionnels et concours internes doivent être privilégiés et adaptés à l'ensemble des agents de la DGFIP (y compris les informaticiens) car ils constituent le seul rempart possible contre le système arbitraire de la liste d'aptitude.

Vous l'avez compris, Monsieur le Président, nous ne nous prononcerons pas au cours de cette séance sur les différents dossiers des postulants de la liste d'aptitude. Les élus CGT ne feront pas ce qu'ils reprochent à l'administration : faire preuve de subjectivité.